

Image not found or type unknown



En temps que maman d'un enfant français,quels sont mes droits?

Par **sermine**, le **29/01/2010** à **13:09**

Bonjour,

j'ai 30 ans,je vis en espagne,je suis maman d'un petit garçon de 5 ans,français par son pere qui nous a malheureusement quitte il y a 6 mois a la suite d'un cancer.on a vecu ensemble pendant 7 ans,j'ai ete presente pendant sa maladie.on n''etait pas declare officiellement comme concubin,mais j'ai un document notarial dans lequel il se portait garant pour moi vue qu'en 2003 je n'avais pas encore ma residence espagnole.n'ayant aucune famille ici,j'aimerais retourner vivre en france ou j'ai de la famille,mais je ne sais pas par ou commencer,ni ou m'adresser.Etant maman d'un enfant français et pouvant prouver documents a l'appui nos 7 ans de vie commune jusqu'a sa mort,j'aimerais savoir quels sont mes droits.J'ai la residence espagnole en cours de renovation,et aussi le livret de famille français de mon conjoint dans lequel mon fils y est inscrit,ainsi qu'une copie d'un testament manuscrit et un autre depose chez notaire,mais aussi peux apporter tout les documents necessaire prouvant mon appui lors de sa maladie.officielement,il etait separe de son epouse.J'aimerais aussi savoir s'il est possible pour moi de demander la nationalite française et changer mon nom pour pouvoir porter son nom.Merci de me repondre